

37TER
Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 37 T rue de TRESTEL
22660 TREVOU TREGUIGNEC

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 15 MAI 2025

Les soussignés :

Monsieur Yohan LE BOUGEANT demeurant 37 T rue de TRESTEL 22660 TREVOU TREGUIGNEC

Madame Marie, Adeline LE BONNIEC, épouse LE BOUGEANT demeurant 37 T rue de TRESTEL 22660 TREVOU TREGUIGNEC

agissant en qualité de seuls associés de la société civile immobilière 37TER au capital de 500 euros, dont le siège social est 37 T rue de TRESTEL 22660 TREVOU TREGUIGNEC et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 15 MAI 2025

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des gérants de la Société.

NOMINATION DU PREMIER GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée, Monsieur Yohan LE BOUGEANT demeurant 37 T rue de TRESTEL 22660 TREVOU TREGUIGNEC

Monsieur Yohan LE BOUGEANT disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Identité du ou des premiers gérants accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Identité du ou des premiers gérants aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

NOMINATION DU DEUXIEME GÉRANT

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérante de la Société, pour une durée illimitée, Madame Marie, Adeline LE BONNIEC, épouse LE BOUGEANT demeurant 37 T rue de TRESTEL 22660 TREVOU TREGUIGNEC

Madame Marie, Adeline LE BONNIEC, épouse LE BOUGEANT, disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

4/6

NAUB

Identité du ou des premiers gérants accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Identité du ou des premiers gérants aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à TREVOU TREGUIGNEC
Le 15 MAI 2025

Monsieur Yohan LE BOUGEANT

Signature précédée de la mention

« Bon pour acceptation des fonctions de gérant de la société »

« bon pour acceptation des fonctions de gérant de la société »


Madame Marie, Adeline LE BONNIEC, épouse LE BOUGEANT

Signature précédée de la mention

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante de la société »

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante de la société »
